

Document de fin de bail

A la demande du locataire/propriétaire, le bail liant Mr et Mme,
locataires, et Mr Grmff, propriétaire, pour un bien situé à la

rueà prend fin comme suit :

Toutes clés sont remises ce jour. Le locataire certifie ne plus en avoir de copie.

L'indemnité de remise en état peut être établie à jours d'inoccupabilité, soit€

Les dégâts locatifs sont les suivants:

.....
.....

Total forfaitaire de dégâts locatifs:€

Les arriérés de loyers et charges sont de€

Le locataire reconnaît être redevable des loyers et charges pendant le préavis de 3 mois donné leet se terminant le Dès que le bien est reloué, le solde du préavis n'est plus dû.

Le bail prend fin ce jour.

Le bail prendra fin à la date de rentrée dans les lieux par le nouveau locataire, ou à la fin du préavis. Le locataire gardera les compteurs à son nom jusqu'à fin du bail, et reprise par le bailleur ou le nouveau locataire. Les frais de réouverture des compteurs seront mis à charge du locataire s'il échet.

La garantie sera libérée comme suit :€ au propriétaire, et le solde au locataire

La garantie sera libérée suivant décompte après relocation du logement et décompte de charge de l'exercice en cours.

Le compte bancaire à utiliser est le dernier compte qui a servi au paiement du loyer.

La présente est faite pour solde de tout autre compte, sauf erreur matérielle, dol, régularisation de charges de l'année en cours, indemnité légale ou contractuelle de rupture ou préavis éventuellement couvert par un autre locataire.

Le relevé des compteurs s'établit comme suit :

Eau : Nr.....-m3 Gaz/ECS: Nr.....- Relevé :

Electricité jour/nuit Nr.....- Relevé haut/bas:.....

La nouvelle adresse du locataire pour les clôtures :

.....

Conditions particulières :

.....
.....

Fait à Charleroi, le, en autant d'exemplaire que de parties

Le propriétaire

Le locataire